

Persée

<http://legacy.persee.fr>

Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation

Stéphane Dufoix

Revue européenne de migrations internationales, Année 2000, Volume 16, Numéro 3
p. 147 - 164

[Voir l'article en ligne](#)

Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation. Stéphane DUFOIX. Si l'on veut prendre la mesure de la population « émigrée » politiquement active, il est nécessaire de dépasser la correspondance implicite entre le statut de réfugié et le caractère politique de la migration. En effet, quatre raisons plaident en faveur d'une dissociation entre réfugié et politisation - l'impossible détermination des causes du départ, la fausse évidence de la nature politique de la migration des intellectuels, l'existence de militants politiques ne disposant pas du statut de réfugié, et enfin l'existence de réfugiés sans raisons politiques. Par conséquent, nous plaidons en faveur d'un changement de regard pour faire de l'activité politique en exil et de ses cadres - ce que nous appelons l'exopolitie - un objet d'étude à part entière.

Page 147 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et - lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation

Stéphane DUFOIX*

L'étude des migrants dans leur pays d'accueil se centre généralement sur les enjeux de l'intégration et le maintien d'une identité culturelle en situation de présence collective à l'étranger. En revanche, d'autres dimensions de l'organisation post-migratoire ne recueillent encore que peu d'intérêt. C'est en particulier le cas d'une dimension politique, considérée non pas comme l'insertion des migrants dans la vie politique nationale ou locale, mais comme la mise en place sur le territoire du pays d'accueil d'activités politiques dirigées contre le régime en place dans le pays d'origine. Quand elle n'est pas oubliée, cette dimension est occultée dans sa spécificité par un postulat tacitement accepté : l'« émigration politique » est le résultat d'une migration politique, comme si la nature réelle ou supposée de la migration était au principe de l'organisation ultérieure. D'ailleurs, le terme même d'« émigration » en est réduit à signifier un mouvement et une situation, à la fois le processus de départ et les conditions d'organisation sociale et politique prévalant après l'arrivée dans le pays d'accueil (Sayad, 1999 : 175-177). Il en résulte que l'éventuelle – et rare – recherche des fondements d'une action politique à partir du sol étranger est en quête d'une population naturellement politique, et qu'elle trouve celle des réfugiés. Contre cette tendance, nous mettons en évidence quatre raisons allant à l'encontre de l'assimilation de la population des réfugiés à la population politique des migrants, pour finalement proposer une nouvelle approche fondée sur l'existence d'un espace politique spécifique à l'étranger, que nous nommons exopolitie.

Les réfugiés, une population politique ?

Le regard porté par les sciences humaines sur les migrations accorde une grande importance aux causes des départs. De la sorte, définir la nature des flux revient à postuler que cette « nature » se perpétue dans les pays d'accueil. Ainsi, une

* ATER en sociologie, Université de Paris-X Nanterre (GEODE), 200 Avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex.